

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 8 février 2018

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 5, 6 et 7 février 2018

2018 DASCO 1 Subvention (10.000 euros) à l'association Le BAL pour un projet de sensibilisation à la lecture d'image.

M. Patrick BLOCHE, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code général des Collectivités Territoriales notamment son article L. 2511-1 et suivants ;

Vu l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 ;

Vu le projet de délibération, en date du 23 janvier 2018, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention à l'association Le BAL, 6 impasse de la Défense (18e) ;

Sur le rapport présenté par M. Patrick BLOCHE, au nom de la 6e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention d'un montant de 10.000 euros est attribuée à l'association LE BAL (n°15948 ; dossier 2018-02471).

Article 2 : La dépense correspondante, d'un montant de 10 000 euros, sera imputée au budget de fonctionnement de la Ville de Paris de l'exercice 2018, au chapitre 65, nature 6574, fonction P 213, destination 2130005.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo".

Anne HIDALGO